



MILLAT IMMOBILIER

SAS au capital de 1000 euros

RCS Nanterre 901 602 284

Siège social : 21 rue des bas Rogers 92150 Suresnes

Email : mp@millat-immobilier.fr

VENTES – Barème à compter du 8 octobre 2021

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
Moins de 100 000 euros	9000 euros
De 100 000 à 200 000 euros	7%
De 200 000 euros à 800 000 euros	5%
De plus de 800 000 euros	4%

Les honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulation contraire prévue au mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge acquéreur, mention est faite dans l'annonce.

HONORAIRES AU TITRE D'UN MANDAT DE RECHERCHE pour un bien identifié et dont le mandat est détenu par une autre agence :

-L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais en cas de rétrocession de commission de la part de l'agence détenant le mandat

-Dans le cas où l'agence détenant le mandat refuse l'inter-cabinet, l'acquéreur se verra procéder aux paiements d'honoraires à hauteur de 2% du prix net vendeur le jour de la signature définitive.

CPI num : délivrée par le CCI Paris ile de France
Transaction sur immeubles et fonds de commerces
Absence de garantie financière .